

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 218

26 janvier 2008

SOMMAIRE

Adeo Management S.A.	10458	Karà Communications Sàrl	10463
Agriculture Tourism Investment S.A.	10456	Kemon S.A.	10456
ASMR S.A. Holding	10462	Mediterranean Real Estate Management S.A., en abrégé MEREM S.A.	10456
AstraZeneca Pharma SNC	10461	Nadlan Investments S.A.	10460
AstraZeneca Tika SNC	10461	Noemi International S.A.	10462
Atlantic Coast Company S.A.	10449	Novenergy Investments S.A.	10461
AV Chartering SA	10449	PC-Tank S.à r.l.	10462
Balkan Ice Cream Holding S.A.	10457	Perlach 1 (Principality) S.à r.l.	10445
Bois Brever S.A.	10457	Petro-Center S.A.	10461
CCP II Dusseldorf S.à r.l.	10454	Reda Group S.A.	10418
Claude Konrath Constructions S.à r.l.	10418	Redblack Limited	10451
Compagnie de Transports Chimiques S.A.	10463	Restaurant Cornelyshaff, Sàrl	10462
Duraro S.A.	10451	Restaurant Cornelyshaff, Sàrl	10453
Entreprise de Construction Erpelding S.à r.l.	10418	Richie Investments S.A.	10441
Euroeastern S.A.	10460	Scand Trust Holding S.A.	10464
Euroeastern S.A.	10460	SF (Lux) Sicav 1	10458
Europafi S.A.	10453	Sharemor S.A.	10452
Frecolux S.A.	10427	Sharemor S.A.	10444
Frondenberg S.à r.l.	10455	Société Industrielle du Midi Holding S.A.	10418
Global Net S.A.	10454	Somel S.A.	10458
Global Value S.A.	10452	Somel S.A.	10459
GYT S.à r.l.	10464	Sotalux S.A.	10450
Hydra Finance et Participations S.A.	10451	Tanzanite S.à r.l.	10454
Immobilière Op der Steh S.à r.l.	10464	Tosinvest S.A.	10456
Immobilière Romain Thill S.à r.l.	10453	Transworld Export Corporation Europe S.A.	10457
Immo-Maisonning S.A.	10449	UBS (Lux) Equity Sicav	10459
Immopro-Invest, S.à r.l.	10463	Value-Call S.à r.l.	10455
International Printing Solutions S.A.	10441	Ventures International S.A.	10459
I.T. LUX Société à responsabilité limitée	10463	Villapool S.A.	10457
Jasco S.A.	10427	V.L.G. International S.A.	10460
Jimmy Investments S.à r.l.	10435	Xyste Finance et Participations S.A. Lu- xembourg	10435
Julia S.A.	10464	Zibeline Holding S.A.	10452
Jupiter Properties S.à r.l.	10427		

Société Industrielle du Midi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 54.798.

Le bilan au 30 juin 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007872/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL05246. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Claude Konrath Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 23.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2008.

Pour CLAUDE KONRATH CONSTRUCTIONS S.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2008007874/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07257. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Entreprise de Construction Erpelding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3233 Bettembourg, 23, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 24.570.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2008.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ERPELDING S.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2008007876/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07249. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Reda Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 134.270.

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDA GROUP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134.270, issue de la scission de la société anonyme REDA INTERNATIONAL S.A. suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2007, en voie de publication au Mémorial C,

ayant un capital social de cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie Erk, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en REDA GROUP S.p.A.
- 2.- Modification de l'objet social.
- 3.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.
- 4.- Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} novembre se termine le 31 octobre de l'année suivante.
- 5.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
- 6.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
- 7.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
- 8.- Nomination des administrateurs et du collège des commissaires.
- 9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en REDA GROUP S.p.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article deux des nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

L'année sociale ayant pris cours le 26 novembre 2007 prendra fin le 31 octobre 2008.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société à savoir Messieurs Alexis De Bernardi, Jacopo Rossi et Louis Vegas-Pieronni et du commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Mohammed Kara et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-13825 Valle Mosso, Via Robiolio 25 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

Statuto

Titolo I. Denominazione - Oggetto - Durata - Sede

Art. 1. Esiste una società per azioni denominata REDA GROUP S.p.A.

Art. 2. La Società ha per oggetto:

- a) l'acquisto, la gestione e la vendita di partecipazioni in altre società, italiane o straniere, a scopo di stabile investimento e non di collocamento nei confronti del pubblico;
- b) il coordinamento tecnico, finanziario, commerciale, ed amministrativo delle Società alle quali partecipa od è interessata, ivi compresa l'assunzione e la concessione di prestiti e finanziamenti in ogni forma;
- c) l'utilizzo e la concessione di garanzie di ogni genere, reali e personali.
- d) l'assunzione di mandati di rappresentanza e di agenzia relativi ai beni costituenti oggetto delle attività esercitate dalle società controllate e ogni attività commerciale consentita dalla legge a supporto di tali attività;
- e) l'acquisizione e la vendita di brevetti, know-how, modelli marchi e relativi diritti di sfruttamento;
- f) l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione e la conduzione di immobili.

Si intendono escluse in ogni caso dall'attività sociale le attività finanziarie rivolte a soggetti diversi da società controllanti, controllate, collegate o comunque facenti parte del Gruppo di appartenenza

L'organo amministrativo potrà compiere altresì tutti gli atti e le operazioni comuni, accessorie, funzionali, strumentali o comunque utili per la realizzazione delle attività indicate.

Tali attività dovranno essere svolte nel limite e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio.

Art. 3. La durata della società è fissata sino al 31 (trentuno) ottobre 2050 (duemilacinquanta).

Art. 4. La sede legale è in Valle Mosso.

L'organo amministrativo potrà trasferire la sede legale nel territorio nazionale, nonché istituire e trasferire sedi secondarie con propria deliberazione da adottarsi a norma di Legge.

Potrà altresì istituire e sopprimere uffici, rappresentanze, succursali, depositi ed agenzie in Italia ed all'estero.

Titolo II. Capitale sociale

Art. 5. Il capitale sociale è di Euro 525.000,- (cinquecentoventicinquemila), suddiviso in n. 525 (cinquecentoventicinque) azioni ordinarie del valore nominale di Euro 1.000,- (mille) ciascuna.

Il capitale potrà essere aumentato a pagamento (mediante nuovi conferimenti in denaro o in natura) o a titolo gratuito (mediante passaggio a capitale di riserve o altri fondi disponibili) in forza di deliberazione dell'assemblea straordinaria dei soci.

L'assemblea, con apposita delibera adottata in sede straordinaria, potrà attribuire all'organo amministrativo la facoltà di aumentare in una o più volte il capitale sino ad un ammontare determinato e per il periodo massimo di cinque anni dalla data, dalla deliberazione, esclusa comunque la facoltà di escludere o limitare il diritto di opzione

Alle esigenze finanziarie della società potranno provvedere i soci mediante versamenti infruttiferi in conto capitale ovvero mediante finanziamenti fruttiferi o infruttiferi di interessi, effettuati nei limiti e con i presupposti stabiliti dalle disposizioni in vigore.

Art. 6. Il trasferimento per atto tra vivi delle azioni o di parte di esse nonché di diritti di usufrutto e/o nuda proprietà successivamente alla costituzione dell'usufrutto (per il quale vale quanto infra alla lettera E) è sottoposto alle seguenti limitazioni:

A.) il socio che intende cedere in tutto od in parte le proprie azioni (in seguito denominato «cedente») deve darne comunicazione al Presidente del Consiglio di Amministrazione della società, perché ne informi gli altri soci, indicando il nome del acquirente, prezzo, modalità e condizioni del trasferimento.

B.) Il cedente, ove nessuno degli altri soci contesti il prezzo, B/a - può addivenire al trasferimento col consenso unanime degli altri soci. Il consenso si considera concesso ove entro trenta giorni dal ricevimento da parte del Presidente della comunicazione di cui al punto A non pervenga al cedente alcuna comunicazione, ovvero se gli altri soci si limitino a negare l'assenso senza la richiesta di cui infra al punto B/b - Il trasferimento deve avvenire entro i successivi trenta giorni a prezzo non inferiore a quello comunicato;

B/b - Il cedente deve trasferire agli altri soci che ne abbiano fatto richiesta nel termine di cui sopra al punto B/a tutte le azioni oggetto di comunicazione, al prezzo e condizioni comunicate, per i quantitativi da ciascun altro socio indicati. In difetto di indicazione in ordine ai quantitativi da ciascuno richiesti, ovvero allorché i quantitativi complessivamente richiesti non corrispondano, per eccesso o per difetto, all'ammontare della quota che il cedente intenda trasferire, i soci che ne abbiano fatto richiesta saranno tenuti ad acquistare tutte le azioni poste in vendita proporzionalmente ai rispettivi possessi, salvo diversi accordi. Il trasferimento deve avvenire entro trenta giorni dal ricevimento dell'ultima richiesta.

C.) Allorché un socio nel termine di dieci giorni dal ricevimento della comunicazione di cui sopra sub - A contesti il prezzo, questo dovrà, anche per i soci che abbiano fatto richiesta di acquisto senza contestare il prezzo, essere determinato secondo i criteri convenuti tra i soci o, in difetto, dall'Arbitro di cui all'articolo 39) dello Statuto Sociale, che agirà

quale arbitratore ai sensi degli artt. 1473 e 1349 cod. civ. e che si dovrà pronunciare entro sessanta giorni dall'accettazione dell'incarico ricevuto da uno qualsiasi dei soci. Il cedente potrà non accettare il prezzo e soprassedere alla cessione, ovvero dovrà addivenire alla cessione ai soci che entro trenta giorni dalla comunicazione della decisione dell'arbitratore, a cura del Presidente del Consiglio di Amministrazione, ne abbiano fatto richiesta. In caso di concorso si applica quanto previsto al punto B/b. Le spese dell'arbitratore saranno in solido tra loro a carico dei soci che abbiano contestato il prezzo dando luogo all'arbitrato. Ove nessuno degli altri soci abbia presentato richiesta di acquisto, il cedente può addivenire al trasferimento al nominativo comunicato, ai sensi della lettera A.), entro i successivi trenta giorni ad un prezzo non inferiore a quello determinato dall'arbitratore.

D) Le disposizioni del presente articolo si applicano ai trasferimenti a qualsiasi titolo, anche gratuito, ivi compresi quelli derivanti da pignone, conferimenti in società od enti costituiti o costituendi, fusioni, cessioni di azienda, cessione bonorum, vendite a termine, riporti, convenzioni patrimoniali tra coniugi, donazioni, liberalità, ed in genere da qualsiasi atto od operazione che comporti un trasferimento, in tutte tali ipotesi, ove non intervenga l'assenso unanime degli altri soci, si dovrà promuovere la determinazione del prezzo ai sensi del punto C.) ed il cedente dovrà trasferire in piena proprietà le azioni verso corrispettivo in denaro agli altri soci che abbiano accettato il prezzo stabilito di comune accordo o dall'arbitratore secondo le modalità del predetto punto C.

E.) Le disposizioni del presente articolo si applicano pure allorché un socio intenda costituire sulle proprie azioni o parte di esse usufrutto od altri diritti a favore di terzi, ovvero sottoporre le azioni a pegno o ad altri vincoli (ivi compreso il sequestro convenzionale, la girata per procura o simili), In tali casi, ove non intervenga l'assenso di cui al punto B/a, si dovrà promuovere la determinazione del prezzo di cui al punto C.) ed il socio dovrà trasferire le azioni in piena proprietà agli altri soci che abbiano accettato il prezzo stabilito dall'arbitratore secondo le modalità del predetto punto C.

F.-) Qualora le azioni formino oggetto di procedura di espropriazione, anche in sede concorsuale, e creditore, socio-debitore e società non si accordino sulla vendita della stessa, la società, alla quale il socio dovrà dare immediata notizia della procedura, potrà presentare entro dieci giorni dall'aggiudicazione uno o più altri soci acquirenti che offrano lo stesso prezzo.

G.) Le disposizioni del presente articolo si applicano anche al trasferimento dei diritti d'opzione. In tale ipotesi il socio che intende procedere alla cessione dovrà effettuare la comunicazione di cui al punto A, entro dieci giorni dall'inizio del periodo utile per l'esercizio dell'opzione, al Presidente del Consiglio di amministrazione il quale fisserà, in deroga a quelli previsti nei precedenti punti, termini per le ulteriori fasi della procedura tali da consentirne il completamento prima della scadenza del termine per l'esercizio dell'opzione.

H.) Ferme beninteso le eccezioni di cui infra all'art.8, in caso di trasferimento mortis causa a titolo universale o particolare delle azioni di un socio, gli altri soci avranno facoltà di chiedere ed ottenere l'acquisto della totalità delle azioni cadute in successione, entro diciotto mesi dall'apertura della successione, con la facoltà di accrescimento secondo quanto sopra previsto alla lettera B., ad un prezzo determinato secondo quanto sopra previsto alla lettera C.

I.) Nel caso in cui uno o più soci procedano all'acquisto ai sensi del presente articolo, il trasferimento dovrà avvenire nel termine volta a volta previsto.

L.) Nell'ipotesi in cui vi siano soci nudi proprietari di azioni ed usufruttuari e sia trasferita, o si intenda trasferire, la piena proprietà di azioni, beneficiari del diritto di prelazione e/o di acquisto di cui ai precedenti punti sono entrambi per i rispettivi diritti, nel senso che il nudo proprietario avrà prelazione e/o diritto di acquisto per la nuda proprietà delle azioni oggetto di trasferimento e l'usufruttuario per l'usufrutto sulle medesime. Ove solo il nudo proprietario o l'usufruttuario intendano esercitare la prelazione e/o il diritto di acquisto, questi si estendono alla piena proprietà.

Nell'ipotesi in cui sia trasferita o si intenda trasferire solo la nuda proprietà o l'usufrutto, beneficiari della prelazione sono, oltre che gli altri soci, anche il titolare del corrispondente altro diritto frazionario sulle medesime azioni.

M.) Tutti i trasferimenti di azioni e le aperture di successioni devono essere comunicate al Presidente del Consiglio di Amministrazione e agli altri soci, oltre che alla società. Tutte le comunicazioni e le richieste previste nel presente articolo devono avvenire per iscritto con raccomandata con avviso di ricevimento, ovvero con email o telegramma (confermati con raccomandata come sopra) al Presidente dal Consiglio di Amministrazione presso la sede legale e al domicilio risultante a libro soci sia dei soci pieni proprietari, sia dei nudi proprietari e degli usufruttuari e devono pervenire entro i termini, tutti di decadenza, volta a volta previsti.

N.) Qualora non venga esercitato il diritto di prelazione/opzione di cui al presente art. 6 e sia stato concesso il gradimento, il socio che aveva comunicato la volontà di cedere in tutto od in parte le proprie azioni è tenuto a confermare per iscritto agli altri soci le condizioni dell'avvenuta cessione e le generalità del cessionario entro 15 giorni dalla sua effettuazione. Nel caso la cessione non si perfezioni entro 180 giorni dalla scadenza dell'ultimo termine per l'esercizio della prelazione /opzione, il Socio dovrà nuovamente ripetere la procedura per consentire agli altri soci di esercitare il diritto di prelazione / opzione.

Art. 7. Gradimento. L'efficacia nei confronti della società dei trasferimenti inter vivos a titolo oneroso o gratuito della piena titolarità o dei diritti sulle azioni, a qualsiasi titolo essi siano effettuati, ove non sia intervenuto l'esercizio della prelazione od opzione di cui all'art. 6, è comunque subordinata al gradimento da parte dell'assemblea, che deve pronunciarsi entro trenta giorni dal decorso del termine per l'esercizio della prelazione e opzione.

Salvo diversa determinazione assunta con il voto favorevole di almeno due terzi del capitale sociale il gradimento non sarà concesso ove il beneficiario del trasferimento:

- a) eserciti direttamente un'attività in concorrenza con la Società o le Società appartenenti al suo Gruppo (controllate e collegate);
- b) sia fornitore o cliente della Società o di società del Gruppo ovvero sia per altri motivi in conflitto di interessi con tali società ovvero assuma la veste di fiduciario ovvero di interposto di soggetti che si trovino in tali posizioni;
- c) sia stato dichiarato fallito o sia stato sottoposto ad una procedura concorsuale;
- d) abbia in corso controversie o contenziosi con la Società o con società del Gruppo;
- e) non sia in possesso dai requisiti di onorabilità richiesti per la carica di amministratore di società bancarie e finanziarie;
- f) ricorrano altri gravi motivi.

L'assemblea dovrà in ogni caso (ricorrano o meno i requisiti di cui al comma precedente) indicare uno o più soggetti a favore dei quali, nei successivi sessanta giorni, dovranno essere cedute tutte le quote oggetto del progettato trasferimento, al prezzo determinato ai sensi dal precedente art. 6/C, e comunque in linea con le norme di cui all'art. 2437 ter C.C.

Art. 8. Eccezioni. Le disposizioni di cui ai precedenti articoli 6 e 7 non si applicano ai trasferimenti inter vivos e mortis causa a favore di discendenti o ascendenti in linea diretta del socio cedente o defunto, e, nell'ambito dei discendenti in linea retta, tra consanguinei sempre che non si trovino al momento dal trasferimento in comunione legale dei beni con i rispettivi coniugi.

Premesso che i rami familiari sono solo quelli di Luigi, Giorgio, Roberto, Andrea e Albino Botto Poala con i rispettivi discendenti diretti, ove i soci che formulino richiesta di acquisto delle azioni oggetto di cessione o cadute in successione siano membri dello stesso ramo familiare del cedente o del cuius, essi avranno diritto prioritario nell'acquisto delle azioni, con reciproco accrescimento fra loro. In tal caso gli altri soci potranno acquistare solo la parte delle azioni eccedente quella acquisita dal ramo familiare del cedente o del cuius.

Il diritto di acquisto o di alienazione previsto nel caso di trasferimento mortis causa di cui al precedente art.6/H, non opera ove le azioni siano cedute dall'erede o legatario entro 18 mesi dall'apertura della successione ad uno dei soggetti individuati al primo comma del presente articolo.

Art. 9. L'emissione di obbligazioni ordinarie è deliberata dall'organo amministrativo, mentre l'emissione di obbligazioni convertibili è deliberata dall'assemblea straordinaria.

L'assemblea, con apposita delibera adottata in sede straordinaria, potrà attribuire all'organo amministrativo la facoltà di emettere in una o più volte obbligazioni convertibili sino ad un ammontare determinato e per il periodo massimo di cinque anni dalla data, della deliberazione, esclusa comunque la facoltà di escludere o limitare il diritto di opzione spettante ai soci o ai possessori di altre obbligazioni convertibili.

Si applicano tutte le altre disposizioni della. Sezione VII capo V del Libro V codice civile.

Art. 10. L'assemblea può deliberare la riduzione del capitale sociale, eventualmente esuberante, anche per via di assegnazione ai singoli azionisti, o gruppi di azionisti, di determinate attività sociali, di azioni o quote di altre aziende nelle quali la società avesse partecipazioni.

Art. 11. Recesso. Le ipotesi di recesso della Società sono solamente quelle previste dalla Legge in modo tassativo. E' escluso il diritto di recesso in caso di deliberazioni aventi per oggetto la proroga del termine di durata della società o l'introduzione o la rimozione di limiti alla circolazione delle azioni.

L'intenzione del socio di esercitare il diritto di recesso dovrà essere comunicata all'Organo Amministrativo mediante lettera raccomandata con Avviso di Ricevimento, con l'indicazione delle generalità del recedente, del domicilio, del numero e della categoria delle azioni per le quali il recesso viene esercitato, entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle Imprese della delibera che legittima il diritto di recesso; se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione da iscriverne al Registro Imprese esso è esercitato entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. Le azioni per le quali è esercitato il diritto di recesso non possono essere cedute e devono essere depositate presso la sede sociale. Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia, se entro novanta giorni la società revoca la delibera che lo legittima, ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

A norma dell'art. 2437 ter - quarto comma del Codice Civile il valore di liquidazione delle azioni del socio recedente verrà proporzionalmente determinato sommando il Patrimonio Netto della Società, quale risultante dall'ultimo bilancio approvato, di un importo corrispondente al doppio della media dei risultati economici netti degli ultimi tre esercizi.

Resta inteso che dal Patrimonio Netto andranno sempre esclusi eventuali Fondi Riserva Azioni Proprie nel limite del valore delle azioni stesse, iscritto nell'attivo del bilancio.

L'ammontare così determinato costituirà la liquidazione di tutte le ragioni spettanti al socio recedente per i valori patrimoniali immateriali non ricompresi nei bilanci come sopra considerati.

Titolo III. Ordinamento ed Amministrazione della società' Capo 1 - Assemblea

Art. 12. L'Assemblea, legalmente convocata e costituita, rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge e allo Statuto, obbligano tutti i soci, ancorchè non intervenuti o dissenzienti.

La constatazione della legale costituzione dell'Assemblea è fatta dal Presidente e, una volta avvenuta tale constatazione, la validità delle sue deliberazioni non può essere contestata per astensioni dal voto o per l'eventuale allontanamento di interventi, verificatosi nel corso dell'adunanza per qualsiasi ragione.

Art. 13. L'Assemblea è ordinaria e straordinaria.

L'assemblea ordinaria deve essere convocata in sede ordinaria dall'organo amministrativo almeno una volta all'anno, entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio solare. Qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando ricorrano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto della società l'assemblea potrà essere convocata entro 180 giorni dalla chiusura dell'esercizio.

Le Assemblee hanno luogo presso la sede sociale od in altro luogo indicato nell'avviso di convocazione, purché nell'ambito dell'Unione Europea.

Art. 14.

14.1. - L'Assemblea viene convocata dall'organo amministrativo con avviso contenente spedito almeno otto giorni prima di quello fissato per l'assemblea, con lettera raccomandata A/R, telegramma, telefax, Email garantendo la prova dell'avvenuta ricezione. L'avviso sarà fatto pervenire ai soci al domicilio risultante dal libro dei soci (nel caso di convocazione a mezzo telefax, posta elettronica o altri mezzi simili, l'avviso deve essere spedito al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o allo specifico recapito che siano stati espressamente comunicati dal socio e che risultino espressamente dal libro dei soci).

14.2. - Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data di seconda e ulteriore convocazione per il caso in cui nell'adunanza precedente l'assemblea non risulti legalmente costituita. L'avviso di convocazione può indicare date per le assemblee successive alla seconda.

14.3. - In mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita, in forma totalitaria quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa alla assemblea la maggioranza dei componenti degli organi amministrativi e di controllo. Tuttavia in tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

14.4. - Nell'ipotesi di cui al precedente punto 12.4., dovrà essere data tempestiva comunicazione delle deliberazioni assunte ai componenti degli organi amministrativi e di controllo non presenti.

Art. 15.

15.1. - Possono intervenire all'assemblea i soci cui spetta il diritto di voto e che alla data dell'assemblea stessa risultano iscritti nel libro soci. Non è invece necessario il preventivo deposito delle azioni o della relativa certificazione.

15.2. - Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare conferendo anche ai non soci una delega scritta, che dovrà essere conservata dalla società.

La delega non può essere rilasciata con il nome del rappresentante in bianco. Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia espressamente indicato nella delega.

Se la delega viene conferita per la singola assemblea ha effetto anche per le successive convocazioni.

E' ammessa anche la procura generale a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno. La rappresentanza non può essere conferita né ai componenti degli organi amministrativi o di controllo o ai dipendenti della società; né alle società da essa controllate o ai membri degli organi amministrativi o di controllo o ai dipendenti di queste. Si applicano le altre disposizioni dell'art. 2372 c.c.

Per i soci domiciliati all'estero è ammessa anche la delega telegrafica, da trasmettersi per il tramite di una Banca.

Art. 16. I requisiti di validità per la regolare costituzione dell'Assemblea sono quelli stabiliti dal Codice Civile.

E' ammessa la possibilità che le riunioni assembleari si tengano per televideoconferenza, a condizione che siano rispettati i seguenti criteri:

- sia consentito al Presidente dell'Assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati delle votazioni;
- sia consentito al verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi oggetto di verbale;
- sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo quindi che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio-video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante;

il tutto nel rispetto del metodo collegiale e dei principi di buona fede e di parità tra i soci.

Art. 17. L'Assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione ed, in caso di sua assenza o impedimento, da altra persona designata dagli intervenuti o dall'Amministratore Unico.

L'Assemblea nomina un segretario che può anche non essere socio ed ha facoltà di nominare due o più scrutatori.

Art. 18. La maggioranza richiesta per la validità delle deliberazioni dell'Assemblea è quella stabilita dal Codice Civile, tranne che per l'Assemblea straordinaria che, anche in eventuale seconda convocazione, delibererà validamente con il voto favorevole di tanti soci rappresentanti almeno il 60% del capitale sociale.

Nei casi in cui, per la legge, i soci non possono votare, la loro astensione non influisce nel calcolo della maggioranza necessaria per la validità delle deliberazioni.

In caso di parità di voti, la proposta messa in votazione si avrà per respinta.

Art. 19. Il verbale dell'Assemblea è sottoscritto dal Presidente e dal Segretario.

Le copie dei verbali sono certificate conformi dal Presidente e dal Segretario del Consiglio in carica all'atto del rilascio.

Capo 2. Organo di Amministrazione

Art. 20. La società è amministrata, secondo quanto andrà a stabilire l'assemblea all'atto delle nomine, da un Consiglio di Amministrazione, composto da un minimo di tre ad un massimo di quindici membri, o da un Amministratore Unico.

Gli Amministratori possono essere anche non soci e durano in carica fino ad un massimo di tre anni e sono rieleggibili.

Qualora l'Assemblea non vi abbia provveduto, il Consiglio di Amministrazione elegge fra i suoi membri un Presidente ed eventualmente un Vice Presidente, che sostituirà

Art. 21. Al Consiglio di Amministrazione sono conferiti tutti i più ampi poteri per la gestione della società con la facoltà di compiere, senza limitazioni di sorta, tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione che riterrà opportuni per il raggiungimento dell'oggetto sociale, salvo quanto per legge è tassativamente riservato all'Assemblea dei soci.

Sono inoltre attribuite all'organo amministrativo, in via alternativa rispetto all'assemblea, le seguenti competenze:

- la delibera di fusione di cui agli Art. 2505, 2505 bis, 2506 ter ultimo comma c.c;
- l'istituzione e la soppressione di sedi secondarie;
- la riduzione del capitale sociale in caso di recesso del socio;
- l'adeguamento dello statuto sociale a disposizioni normative;

il trasferimento della sede sociale in altro comune del territorio nazionale

Art. 22. Il Consiglio di Amministrazione, nella prima seduta che segue la sua elezione, nomina il segretario, che può essere anche estraneo al Consiglio. Le attribuzioni e la durata dell'incarico saranno stabilite all'atto della nomina.

Art. 23. Il Consiglio di Amministrazione potrà delegare le proprie attribuzioni ad un Comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi membri od a uno o più dei suoi membri determinando i limiti della delega ai sensi di legge.

Il Consiglio ha pure facoltà di nominare e revocare Direttori Generali, Direttori e Procuratori, determinandone i poteri e gli emolumenti, nonchè mandatarî «ad negotia» per determinati atti o categorie di atti.

Gli organi delegati curano che l'assetto organizzativo, amministrativo e contabile sia adeguato alla natura e alle dimensioni dell'impresa e riferiscono al consiglio di amministrazione e al collegio sindacale ogni 180 giorni, sul generale andamento della gestione e sulla sua prevedibile evoluzione nonché sulle operazioni di maggior rilievo, per le loro dimensioni e caratteristiche, effettuate dalla società e dalle sue controllate.

Art. 24. Il Consiglio sarà convocato dal Presidente o da chi ne fa le veci, oppure da due o più consiglieri, sia presso la sede, sia altrove ogni qualvolta sarà ritenuto opportuno mediante invio di lettera raccomandata, fax, posta elettronica al domicilio di ciascun amministratore e sindaco almeno cinque giorni prima dell'adunanza e, nel caso di urgenza, almeno 24 (ventiquattro) ore prima. Non sarà necessaria la convocazione per iscritto qualora siano presenti tutti gli amministratori ed i Sindaci Effettivi in carica.

Le riunioni del Consiglio saranno validamente costituite anche quando tenute mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal Presidente e da tutti gli altri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale nella trattazione degli argomenti discussi, che sia loro consentito lo scambio di documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra venga dato atto nel relativo verbale. Verificandosi tali presupposti, la riunione del Consiglio di Amministrazione si considera tenuta nel luogo in cui si trova il Presidente e dove pure deve trovarsi il Segretario della riunione, onde consentire la stesura del relativo verbale.

Art. 25. Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza degli Amministratori in carica.

Le votazioni si fanno per appello nominale.

Art. 26. Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione sono trascritte in apposito libro a norma di legge e firmate dal Presidente o dal Segretario della riunione.

Art. 27. Ai membri del Consiglio di Amministrazione spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni dell'Ufficio.

L'Assemblea può inoltre assegnare al Consiglio un'indennità annuale che può consistere anche in una partecipazione agli utili sociali.

Il Consiglio di Amministrazione determinerà, sentito il parere del Collegio Sindacale, la remunerazione da attribuire agli Amministratori investiti di cariche particolari.

Art. 28. Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, il Consiglio provvede alla loro temporanea sostituzione con la deliberazione approvata dal Collegio Sindacale.

I consiglieri così nominati restano in carica fino alla prossima Assemblea e quelli nominati dall'Assemblea durano in carica per il tempo che avrebbero dovuto rimanervi gli Amministratori da essi sostituiti.

Tuttavia, se per dimissioni o altre cause viene a mancare la maggioranza degli Amministratori, si intende decaduto l'intero Consiglio e deve subito convocarsi l'Assemblea per la nomina dei nuovi Amministratori.

Capo 3. Rappresentanza - Firma sociale

Art. 29. All'Amministratore Unico, al Presidente del Consiglio di Amministrazione o al Vice Presidente, in sua vece, spetta la legale rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio, nonché la firma sociale libera.

Agli Amministratori compete inoltre la rappresentanza sociale nei limiti dei poteri loro delegati dal Consiglio.

Capo 4. Sindaci

Art. 30. Il Collegio dei Sindaci si compone di tre membri effettivi e due supplenti, eletti dall'Assemblea, osservate le norme delle disposizioni di leggi vigenti. La loro retribuzione è determinata dall'Assemblea all'atto della nomina per l'intero triennio di durata del loro ufficio.

Nell'esercizio delle sue funzioni il Collegio Sindacale potrà avvalersi dell'attività di terzi di volta in volta incaricati, ed operanti sotto la responsabilità del Collegio stesso.

Il Collegio Sindacale vigila sull'osservanza della Legge e dello Statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla società e sul suo concreto funzionamento

Il Collegio sindacale esercita altresì, qualora consentito dalla Legge, il controllo contabile, tranne il caso in cui l'assemblea ordinaria lo attribuisca comunque ad un revisore contabile o ad una società di revisione con apposita delibera.

Il collegio sindacale deve essere composto da revisori contabili iscritti nel registro istituito presso il Ministero di Grazia e Giustizia.

Titolo IV. Bilancio sociale - Utili

Art. 31. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) ottobre di ogni anno.

Art. 32. Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo compilerà il bilancio sociale da sottoporre prima all'esame dei sindaci e poi alla discussione ed all'approvazione dell'Assemblea.

Art. 33. Gli utili netti risultanti dal bilancio verranno ripartiti secondo le deliberazioni dell'Assemblea, osservate le norme di legge, ed il pagamento degli eventuali dividendi sarà eseguito dalle casse designate dal Consiglio di Amministrazione nei termini da esso fissati.

Art. 34. I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili, si prescrivono a favore della società.

Titolo V. Scioglimento e liquidazione

Art. 35. Le modalità per la liquidazione, la nomina dei liquidatori o del liquidatore, e la determinazione del loro compenso, sono deliberate dall'Assemblea ai sensi di legge.

Titolo VI. Strumenti finanziari

Art. 36. La società può emettere altri strumenti finanziari diversi dalle obbligazioni, forniti di specifici diritti patrimoniali e/o amministrativi escluso comunque il voto nell'assemblea dei soci, e ciò a fronte dell'apporto da parte dei soci o di terzi anche di opera o servizi, il tutto a sensi e per gli effetti di cui all'art. 2346 ultimo comma c.c.

L'emissione di tali strumenti finanziari è deliberata dall'assemblea straordinaria dei soci, salvo la possibilità di demandare tale potere all'organo amministrativo.

Gli strumenti finanziari che condizionino tempi e l'entità del rimborso del capitale all'andamento economico della società sono soggetti alle disposizioni della Sezione VII capo V Libro V del Codice Civile.

Ai patrimoni destinati ad uno specifico affare ed ai relativi strumenti finanziari eventualmente emessi si applica la disciplina di cui alla sezione XI capo V del codice civile.

Titolo VII. Controversie sociali

Art. 37. L'azione di responsabilità contro gli Amministratori per violazione della legge e dello statuto compete per mandato all'Assemblea dei soci.

Art. 38. Qualsiasi controversia, avente ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, sorgesse tra i soci ovvero fra essi e la società, ovvero fra i soci, loro successori ed aventi causa e la società, anche nel corso della liquidazione, sarà rimessa al giudizio di un arbitro nominato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti nella cui circoscrizione ha sede la Società.

Solo altresì devolute al giudizio arbitrale le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero nei loro confronti.

L'arbitro giudicherà secondo diritto in via rituale.

Titolo VIII. Disposizioni generali

Art. 39. Per tutto quanto non è altrimenti previsto si applicano le disposizioni di legge.

Huitième résolution

L'assemblée décide:

1.- de nommer comme Administrateurs de la société:

- Monsieur Luigi Botto Poala, entrepreneur, né le 10 août 1935, à Biella (Italie), résident à Trivero (Italie), fraz. Pratrivero n. 15, Président du conseil d'administration;
- Monsieur Albino Botto Poala, entrepreneur, né le 28 mars 1949, à Torino (Italie), résident à Vigliano Biellese, Via Vincenzo Mazzia 21;
- Monsieur Ercole BOTTO POALA, entrepreneur, né le 19 mars 1971, à Biella (Italie), résident à Biella (Italie), Via Mazzini 4;
- Monsieur Francesco Botto Poala, entrepreneur, né le 28 septembre 1964, à Biella (Italie), résident à Biella (Italie), Piazza 1^o maggio;
- Monsieur Roberto Cravero, né le né le 8 juillet 1959 à Occhieppo Inferiore, résident professionnellement à Biella, Piazza Vittorio Veneto 15;
- Monsieur Guglielmo Botto Poala, entrepreneur, né le 27 octobre 1965, à Biella (Italie), résident à Biella (Italie), Via Santuario di Oropa 21,
- Monsieur Fabrizio Botto Poala, entrepreneur, né le 7 février 1975, à Biella (Italie), résident à Vallemosso, Via Cav. di Vittorio Veneto 99;

2.- de nommer un Collège des Commissaires de la société en les personnes de:

- Monsieur Emanuele Panza, né le 2 juin 1961 à Milan (Italie), résident à Vigliano Biellese, Via Scaglia 1 (Italie), Président;
- Monsieur Corrado Ogliaro, né le 6 mars 1968 à Biella (Italie), résident à Biella (Italie), Viale Roma 7, Commissaire effectif;
- Monsieur Massimiliano Broglia Pilun, né le 22 avril 1978, à Borgosesia (Italie), résident à Soprana (italie), fraz. Baltigati 6, Commissaire effectif;
- Monsieur Cesare Mombello, né le 23 février 1962, à Genève (Suisse), résident à BIELLA (Italie), Via De Marchi 1, Commissaire suppléant;
- Monsieur Domenico Calvelli, né le 23 mars 1970, à Biella (Italie), résident à Biella (Italie), Via Mazzini 3, Commissaire suppléant.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Luigi Botto Poala, entrepreneur, né le 10 août 1935, à Biella (Italie), résident à Trivero (Italie), fraz. Pratrivero n. 15 et à Monsieur Roberto Cravero, né le 8 juillet 1959 à Occheppe Inferiore, résident professionnellement à résident professionnellement à Biella, Piazza Vittorio Veneto 15, même individuellement, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Déclarations en langue italienne pour les autorités italiennes:

I comparenti dichiarano

di dare atto che l'odierna deliberazione adottata all'unanimità in conformità all'art. 67.1 del Codice delle società commerciali (Legge 10 agosto 1915) del Granducato di Lussemburgo determina la perdita della nazionalità lussemburghese e l'acquisto della nazionalità italiana senza scioglimento e ricostituzione, ma con assoluta continuità della personalità giuridica conformemente all'espressa volontà della società stessa e nel rispetto dell'art. 25 della legge italiana 31 maggio 1995 n. 218 (riforma del sistema italiano di D.I.P.);

di dare atto e precisare che il patrimonio netto della società è comunque NON inferiore al limite di € 120.000,00 stabilito dal diritto interno italiano (art. 2327 c.c.) per il tipo sociale S.P.A. in conformità alla situazione patrimoniale della società in data 14 dicembre 2007, confermando che rientrando il tipo sociale (SoParFi) già in essere insieme al nuovo tipo sociale di S.P.A. nel novero delle «società di capitali» soggette a disposizioni analoghe in materia di conti annuali e consolidati (4^o direttiva n. 78/660/CEE e 7^o direttiva n. 83/349/CEE) e di controllo dell'attività degli amministratori NON ricorre alcuna ulteriore esigenza di verificare l'esistenza e l'effettività del patrimonio sociale ai fini della determinazione della misura del capitale sociale.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille huit cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Fernandes, S. Erk, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007, Relation GRE/2007/5877. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008007938/231/466.

(080003329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Frecolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008007971/239/12.

(080003142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Jasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 67.490.

L'assemblée générale tenue le 13 décembre 2007 a reconduit les mandats de:

- M. Jean Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

- M. Georges Reuter, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

- M. Francis Clausse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen 3, rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

- Mme Véronique Kayser, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen 3, rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2013.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2008007992/517/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Jupiter Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.842.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the Eighth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- EUROPADS LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (EUROPADS LLC),

hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private deed.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding, directly or indirectly, of interests or participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all legal, commercial, industrial, technical and financial investments or operation as well as any transactions on real estate or on movable property, and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The Company will have the corporate name JUPITER PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up capital

The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In the contingency where Articles 200-1 and 200-2, among others, shall apply, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be either a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and with the condition that a class A manager be present or represented. Any manager may represent one or several other managers at any board meeting.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of the month of May at 2.00 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
EUROPADS LLC	500	12,500.-	100%	100%
Total	500	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (Twelve Thousand Five Hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- Euro.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by a board of managers composed by five managers («gérants») appointed for an unlimited period.

2. The following person is appointed as class A manager:

- Mr Jean-François Trapp, attorney at law, born on 15 July 1975, in Thionville, France, residing professionally at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

3. The following persons are appointed as class B managers:

- Ms Denise Wolf, Vice President, Corporate Development, born on 24 November 1961, in Atlanta, Georgia, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- Mr Bruce Lowry, Vice President, Tax, born on 4 March 1952, in Lima, Ohio, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- Mr Michael Connor, Treasurer, born on 25 April 1963, in Queens, NY, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; and

- Ms Denise Fletcher, Executive Vice President, Finance, born on 1949 in Turkey, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.

4. The registered office of the Company shall be established at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- EUROPADS LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'état de Washington sous le numéro 602-711-111 (EUROPADS LLC),

ici représentée par M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée occasionnellement (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objetsocial. L'objet de la Société est la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt ou prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, industrielle, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale: JUPITER PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Direction.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Dans ce cas chaque gérant sera soit un gérant de classe A ou un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et à la condition qu'un gérant de classe A soit présent ou représenté. Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants à toute réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert

pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social	Capital libéré
EUROPADS LLC	500	12.500,-	100%	100%
Total	500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire de blocage.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- Euros.

Résolutions de l'associé

1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq gérants nommés pour une période indéterminée.

2. La personne suivante est nommée gérant de classe A;

- M. Jean-François Trapp, avocat, né le 15 juillet 1975, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B;

- Mrs Denise Wolf, Vice Président, département du développement des sociétés, née le 24 novembre 1961, à Atlanta, Georgia, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- M. Bruce Lowry, Vice Président, département fiscal, né le 4 mars 1952, à Lima, Ohio, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;

- M. Michael Connor, Trésorier, né le 25 avril 1963, à Queens, NY, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; et

- Mrs Denise Fletcher, Vice Président, Finance, née en 1949 en Turquie, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.

4. Le siège social de la Société est établi à 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34858. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme à l'original délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008007943/211/410.

(080003641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Xyste Finance et Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 décembre 2007 que:

- L'assemblée a accepté la démission de la société BF CONSULTING S.à r.l. de son poste de commissaire de la société.

- L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, la société, FGS CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada sous le numéro: E 004850 2007-7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C, Las Vegas NV89101 - USA.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008008030/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Jimmy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.833.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SPIKE INVESTMENTS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg here duly represented by Mrs Séverine Lambert, corporate executive, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

by virtue of a proxy given under private seal on 7 December 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I.- Form - object - name - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed by the present member and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (the «Company») which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present Articles of Incorporation (the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of JIMMY INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-one thousand Swiss Francs (21,000.- CHF), represented by one hundred (100) shares of a par value of two hundred and ten Swiss Francs (210.- CHF) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval in a general meeting of the members representing at least three quarters of the corporate capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing more than eighty per cent of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked ad nutum by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote.

One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of its sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Titre IV.- Decisions of the sole member - collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 as amended on «sociétés à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Titre V.- Financial year - balance sheet - distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII.- General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The Company's first financial year shall begin today and shall end on December 31, 2007.

Subscription - payment

All the one hundred (100) shares have been entirely subscribed by SPIKE INVESTMENTS S.A., prenamed, and they have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twenty-one thousand Swiss Francs (21,000.- CHF) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at twelve thousand six hundred and ninety euro (12,790.- EUR).

Estimate of costs

The amount of costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and two hundred euro (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Marc Schmit, chief accountant, born on May 13, 1959 in Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

2) The registered office of the Company is fixed at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SPIKE INVESTMENTS S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg
ici dûment représentée par Madame Séverine Lambert, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 7 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - objet - dénomination - siège - durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre l'associé actuel et toutes les personnes ou entités qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé

quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de JIMMY INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille francs suisses (21.000,- CHF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent-dix francs suisses (210,- CHF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant plus de quatre-vingt pourcent des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V.- Année sociale - bilan - répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription - libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par SPIKE INVESTMENTS S.A., préqualifiée, et elles ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de vingt et un mille francs suisses (21.000,- CHF) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à douze mille six cent quatre-vingt-dix euros (12.690,- EUR).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

2) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007. Relation GRE/2007/5734. — Reçu 126,83 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008007982/231/303.

(080003458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

International Printing Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.197.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 novembre 2007 que:

1. La démission de la société MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. en sa qualité de Commissaire est acceptée.

2. Est élue en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société FGS CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C à Las Vegas, NV-89101 (Etats-Unis).

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008008032/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Richie Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.820.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 10 décembre 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RICHIE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 29 mai à 17.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2007. Relation GRE/2007/5820. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008007983/231/151.

(080003310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Sharemor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.517.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 novembre 2007 que:

1. Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Olivier Liegeois;
- Monsieur Olivier Dorier et
- Monsieur Patrick Moinet.

2. Est réélu commissaire pour la même période, en remplacement de la société BF CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008008028/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Perlach 1 (Principality) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.304.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of November.

Before Us, Maître M^e Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared PRINCIPALITY CAPITAL S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 130.356,

hereby represented by Mr Bob Hayden, private employee, with professional address at 122 Wigmore Street, London, W 1U 3RX, United Kingdom by virtue of a proxy dated 23 November 2007 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of

PERLACH 1 (PRINCIPALITY) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereinafter referred to as the «Company»), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 130304, incorporated as a société à responsabilité limitée by deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, on 20th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1737 of 17th August 2007.

The appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder represented as above mentioned holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in the Company in existence representing the entire issued share capital of the Company, presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda.

The Board of Directors of the Company has decided at its meeting of 29th August 2007 to propose to merge the Company together with PERLACH 1 (DUCHY) S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 130320 (the «Absorbed Companies») into PERLACH 1 HOTEL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 114683 (the «Absorbing Company») and has approved the merger proposal at the same meeting. The merger proposal has been drawn up pursuant to a notarial deed of the undersigned notary of 31st August 2007 and published on 26th September 2007 in the Mémorial number 2094. Following a clerical error occurred in the merger proposal, the merger proposal has been rectified by deed of the undersigned notary on 19th September 2007.

II. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Presentation of the merger proposal of the Company.
- 2) Approval of the merger proposal and decision to realise the merger of the Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company and PERLACH 1 (DUCHY) S.à r.l. to PERLACH 1 HOTEL S.à r.l.
- 3) To allocate all shareholder equity contributed by the Company to the share premium account of the Absorbing Company following the merger and generally approve the allocation by the Absorbing Company of all shareholder equity contributed by the Absorbed Companies to the share premium account
- 4) To acknowledge the effective date of the merger.
- 5) Miscellaneous.

The provisions regarding mergers of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law») have been fulfilled:

- a) Publication on the 26th September 2007 of the merger proposal in the Mémorial number 2094, at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger proposal.
- b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger proposal and in particular the share exchange ratio.
- c) Drawing up of a report by an independent auditor, ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 88 073, appointed pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 29th August 2007 and acting for all of the merging companies pursuant to a ruling of the Tribunal d'Arrondissement in Luxembourg dated 5th September 2007 (the «Independent Auditor»).
- d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at point b) and c) will be annexed to the present deed.

After the sole shareholder approved the foregoing, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder declared that it had knowledge of the merger proposal by the absorption of the Absorbed Companies by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Companies, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

The sole shareholder noted that the merger proposal had been executed by the board of managers of the Company on 31st August 2007 and had been published in the Mémorial number 2094 of 26th September 2007, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

The sole shareholder noted and acknowledged that a clerical error had occurred in the merger proposal published as above mentioned and that the merger proposal has been rectified by deed of the undersigned notary dated 19th September 2007.

Second resolution

The sole shareholder resolved to approve the merger proposal of the Company as published in the Mémorial number 2094 of 26th September 2007 as rectified in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The sole shareholder further resolved to realise the merger of the Company by the absorption of the Absorbed Companies, among which the Company, by the Absorbing Company.

The sole shareholder resolved to approve (i) the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company, (ii) the cancellation of all the existing shares held by the Absorbed Companies in the Absorbing Company and the allotment and conditions of issue of the new shares in the Absorbing Company in accordance with the exchange ratio set out in the merger proposal and (iii) the allocation of the balance of all contributed shareholder equity to the share premium account of the Absorbing Company.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as of the date of the present deed.

The newly issued shares in the Absorbing Company shall be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Absorbing Company shall occur on the day before mentioned.

The Independent Auditor examined in its written report the merger proposal and share exchange ratio of six thousand two hundred and fifty (6,250) new shares in the Absorbing Company, while the existing shares in the Absorbing Company will be cancelled and the balance of the contributed shareholder equity will be allocated to the freely distributable share premium account of the Absorbing Company.

The ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à.r.l. report stated as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the share exchange ratio defined in the merger plan is not reasonable and relevant and that the evaluation methods used to determine the exchange ratio are not adequate and justified in the circumstances.»

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

The sole shareholder resolved to approve the allocation of the balance of all shareholder equity contributed by the Company to the share premium account of the Absorbing Company following the merger.

The sole shareholder resolved to generally approve the allocation by the Absorbing Company of all shareholder equity contributed by the Absorbed Companies to the share premium account.

Fourth resolution

The sole shareholder noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from this date, without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbing Company and the Absorbed Companies, and the merger proposal.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of this merger are estimated at approximately [] Euro.

The Company, a company incorporated under the laws of Luxembourg, merging by way of a contribution in kind of all its assets and liabilities to the Absorbing Company, declares, as a consequence thereof, that this contribution in kind qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 as amended.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes to the appearing party such appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant M^e Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu PRINCIPALITY CAPITAL S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.356,

ici représentée par M. Bob Hayden, employé privé, avec adresse professionnelle au 122 Wigmore Street, London, W 1U 3RX, Royaume-Uni en vertu d'une procuration en date du 23 novembre 2007 (cette procuration devant être enregistrée ensemble avec le présent acte),

étant l'associée unique de PERLACH 1 (PRINCIPALITY) S.à.r.l, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.304, constituée en vertu d'un acte reçu par M^e Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, le 20 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1737 of 17th August 2007.

Le comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'associé unique représentée comme mentionné ci-avant, détient la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises de la Société représentant la totalité du capital social émis de la Société, fixé à présent à douze mille cinq cent euros (12.500,- €) de sorte que l'associé unique peut valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le conseil de gérance de la Société a décidé, lors de sa réunion du 29 août 2007 de proposer de fusionner la Société ensemble avec PERLACH 1 (DUCHY) S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130320, (ci-après les «Sociétés Absorbées») dans PERLACH 1 HOTEL S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114683 (ci-après la «Société Absorbante») et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le projet de fusion a été établi par un acte reçu par le notaire instrumentant le 31 août 2007 et publié au Mémorial numéro 2094 du 26 septembre 2007. Suite à une erreur d'écriture apparue dans le projet de fusion, le projet de fusion a été rectifié par un acte reçu par le notaire instrumentant du 19 septembre 2007.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation du projet de fusion de la Société.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société et de PERLACH (DUCHY) S.à.r.l à PERLACH 1 HOTEL S.à.r.l.

3) Allocation de tous les avoirs apportés par la Société au compte de prime d'émission de la Société Absorbante suite à la fusion et approbation générale de l'allocation par la Société Absorbante de la totalité des avoirs apportés par les Sociétés Absorbées au compte de prime d'émission.

4) Constater la date de réalisation effective de la fusion.

5) Divers.

Les dispositions relatives aux fusions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi du 1915») ont été accomplies:

a) Publication le 26 septembre 2007 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 2094, soit au moins un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Etablissement d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion expliquant le projet de fusion et en particulier le ratio d'échange des parts sociales.

c) Etablissement d'un rapport par un réviseur d'entreprise indépendant, ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établi et ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88 073, nommé conformément à une résolution du conseil de gérance de la Société du 29 août 2007 et agissant pour compte de toutes les sociétés participante à la fusion en vertu d'une ordonnance du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg daté le 5 septembre 2007 (l'«Auditeur Indépendant»).

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation par l'associé unique de ce qui précède, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a déclaré qu'il avait pris connaissance du projet de fusion par l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats des Sociétés Absorbées, sans exceptions, ni réserves à la Société.

L'assemblée a constaté que le projet de fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société le 31 août 2007 et a été publié au Mémorial numéro 2094 du 26 septembre 2007, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

L'associé unique a noté et constaté qu'une erreur d'écriture a apparu dans le projet de fusion publié comme décrit ci-avant et que le projet de fusion a été rectifié par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2094 du 26 septembre 2007 tel que rectifié dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'associé unique a décidé, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'absorption des Sociétés Absorbées, parmi lesquelles, la Société, par la Société Absorbante.

L'associé unique a décidé d'approuver (i) l'attribution de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante, (ii) l'annulation de toutes les parts sociales détenues par les Sociétés Absorbées dans la Société Absorbante et la répartition et conditions d'émission des nouvelles actions, conformément au ratio d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2094 du 26 septembre 2007 et (iii) l'allocation du surplus de tous les actifs apportés au compte de prime d'émission à la Société Absorbante.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir de la date du présent acte.

Les parts sociales nouvellement émises de la Société Absorbante seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des actionnaires de la Société se réaliseront à la date ci-avant.

L'Auditeur Indépendant a examiné dans son rapport écrit le projet de fusion et le ratio d'échange des parts sociales étant de six mille deux cents cinquante (6.250) nouvelles parts sociales tandis que les parts sociales existantes dans la Société Absorbante seront annulées et le solde des avoirs apportés par les associés sera alloué au compte de prime d'émission de la Société Absorbante.

Le rapport de ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES S.à.r.l. énonce que:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the share exchange ratio defined in the merger plan is not reasonable and relevant and that the evaluation methods used to determine the exchange ration are not adequate and justified in the circumstances.»

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'approuver l'allocation de la totalité des avoirs apportés par la Société au compte de prime d'émission de la Société Absorbante suite à la fusion.

L'associé unique a décidé d'approuver en général l'allocation par la Société Absorbante de la totalité des avoirs apportés par les Sociétés Absorbées au compte prime d'émission.

Quatrième résolution

L'associé unique a constaté que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir de cette date sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constataion

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées, et le projet de fusion.

La Société, une société constituée selon les lois du Luxembourg, fusionnant par voie d'un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, déclare qu'en conséquence cette contribution en nature tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société Absorbante en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à [] Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'anglais constate que à la requête du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Hayden, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 décembre 2007. WIL/2007/1069. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008007927/2724/234.

(080003609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Atlantic Coast Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 106.032.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2007 que:

- La FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCS L sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008008039/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Immo-Maisonning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 54, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.956.

Par la présente, je soussigné Laurent G. Schmitt, demeurant 20 B, rue de Sarrelouis à F-57220 Boulay, donne ma démission en tant que Directeur Technique pour la branche d'agence immobilière de la Société IMMO-MAISONNING S.A., Numéro RC B 104.956, avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, avec effet à la date de la présente.

Boulay, le 13 décembre 2007.

L.G. Schmitt.

Référence de publication: 2008008057/612/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

AV Chartering SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.238.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 3 septembre 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

* MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'activités de Capellen, L-8308 Capellen.

* Madame Karine Variot, employée, élisant domicile au 81/83, Zone d'activités de Capellen, L-8308 Capellen.

* Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 81/83, Zone d'activités de Capellen, L-8308 Capellen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

* Monsieur Arnaud Bezzina, employé, élisant domicile au 81/83, Zone d'activités de Capellen, L-8308 Capellen.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 septembre 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 3 septembre 2007, le Conseil nomme MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'activités de Capellen, L-8308 Capellen «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- €) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante; toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- €) (ou la contre-valeur en devise) devra requérir la signature de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué. Tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité des trois quarts des votes présents ou représentés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008008441/2329/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Sotalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 67.612.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2004:

- Monsieur Nicolas Dazin né le 20 juillet 1971 à Tourcoing, demeurant à F-71000 Mâcon, 28, rue Stalingrad a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

- Le mandat d'administrateur de la société S.A. TRANSPORTS ALAINE ayant pour numéro RCS 686 950 338 à Mâcon, avec siège à F-71000 Mâcon, Zone industrielle Sud, est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

- Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Michel Alainé né le 19 décembre 1946 à Mâcon, demeurant à F-71850 Charnay les Mâcon, Chemin de la Chevagnière sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Franck Alainé né le 3 juin 1971 à Mâcon, demeurant à F-71000 Mâcon, 11 Chemin des Tamaris est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Alainé né le 9 mars 1945 à Mâcon, demeurant à F-71960 La Roche Vineuse est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOTALUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008062/1261/27.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Redblack Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 95.369.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2007

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

1. Monsieur Vittorio Ascari, demeurant à I-41049 Sassuolo (MO), 5/A, Piazza Garibaldi;
2. Monsieur Romain Zimmer, avec adresse professionnelle à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;
3. Monsieur Antonio Zullo, avec adresse professionnelle à I-50123 Florence, 58, Lungarno A. Vespucci.

Le mandat du commissaire suivant est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- La société LUXREVISION S.à r.l., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. B 40.124.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

REDBLACK LIMITED

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008008037/664/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Hydra Finance et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.489.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 18 décembre 2007 que:

1. Est élue commissaire, en remplacement de la société BF CONSULTING S.à r.l., démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011, la société:

- FGS CONSULTING LLC, inscrite auprès du Registre de Commerce du Nevada sous le numéro: E 004850 2007-7 et ayant son siège social 520 S., 7th Street, Suite C - Las Vegas NV89101-USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008008031/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Duraro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 113.350.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 20 novembre 2007 au siège social à Luxembourg.

Résolutions

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Fredrik Röhnisch, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1976 à Örebro (Suède), demeurant à Alphyddan PI 640, Ormesta 512, à SE-702 95 Örebro Suède au poste d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

DURARO S.A.

P.-E. Andersson

Administrateur

Référence de publication: 2008008034/664/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Zibeline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.350.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. de son poste de Commissaire,
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement au 6, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach,

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008008029/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Global Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.136.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2007 que:

- Les mandats des administrateurs Bénédicte Basiletti, Laurence Chaube, Roger Michel et Patrice Perreira Da Silva sont prorogés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

- La société FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCS L sous le numéro B 121.917 est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008008041/7262/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Sharemor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.517.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 Septembre 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008007999/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Immobilière Romain Thill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 10, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.126.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008128/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Restaurant Cornelyshaff, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 94.746.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
tenue le 10 décembre 2007 à 11.00 heures à Heinerscheid*

L'assemblée révoque avec effet immédiat Monsieur Patrick Van Ham de son poste de gérant technique.

L'assemblée confirme au poste de gérante unique de la société, Madame Marie-Paule Freichel-Schroeder, née à Clervaux (L) le 8 septembre 1960 et demeurant à L-9757 Kalborn, Haaptstroos, 4. Elle peut engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un associé

Référence de publication: 2008008056/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Europafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.158.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue le 10 décembre 2007 à 10.00 heures à Ettelbruck*

L'assemblée accepte la démission de la société MATTHEWS FRANCE S.A., ayant son siège social au n° 21, rue du Petit Albi à F-78421 Cergy-Saint-Christophe, avec effet au 20 novembre 2007, de son poste d'administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer en remplacement Madame Christiane Pacitto, née à Paris (F) le 18 août 1952, demeurant à F-95420 Omerville, 2, rue du Presbytère.

Le mandat du nouvel administrateur se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008008054/832/19.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Global Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.135.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2007 que:

- Les mandats des administrateurs Laurence Chaube, Roger Michel et Patrice Perreira Da Silva et du commissaire aux comptes BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l. sont prorogés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008008044/7262/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Tanzanite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.278.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 2 janvier 2007

L'associé unique de la Société, nommé DKR SOUNDSHORE OASIS HOLDING FUND LTD, a décidé en date du 2 janvier 2007 de changer son siège social en:

- Cricket Square, Hutchins Drive, KY1-111 Grand Cayman, Iles Cayman.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

H.-P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2008007969/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

CCP II Dusseldorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.010.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 octobre 2007

Par résolutions prises en date du 17 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer gérant avec effet au 17 octobre 2007 et pour une durée indéterminée, Madame Anita Lyse, née le 4 octobre 1976 à Alesund (Norvège), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Anita Lyse, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Ainsi fait à Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008007954/6902/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Value-Call S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 110.308.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2007 sous la Relation: LAC/2007/4956, que suite à une cession de parts sous seing privé du 25 janvier 2007, la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée VALUE-CALL S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 110.308, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders, en date du 8 août 2005, publié au Mémorial C, numéro 1415 du 19 décembre 2005, est la suivante:

1) Monsieur André Student, administrateur de sociétés, demeurant 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg,	
trois mille sept cent vingt parts sociales	3.720
2) SYDBANK A/S, société de droit danois, avec siège social à Peberlyk 4, DK-6200 Aabenraa (Danemark), mille	
deux cent quarante parts sociales	<u>1.240</u>
Total: quatre mille neuf cent soixante parts sociales	4.960

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2008008063/212/24.

(080003462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Frondenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.728,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.834.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 décembre 2007

L'associé unique de FRONDENBERG S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 26 octobre 2007:

* Thijs van Ingen;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 26 octobre 2007, et ce pour une durée illimitée:

* Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

J.W. Overheul.

Référence de publication: 2008007964/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Tosinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 46.892.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 7 novembre 2007

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. Antonio Angelucci aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil.

2. Le Conseil d'Administration nomme M. Ernesto Monti, demeurant professionnellement à Via Marche 1, I-00187 Roma, aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil.

Son mandat s'achèvera avec celui des administrateurs à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour TOSINVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008007972/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Agriculture Tourism Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 96.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008007973/239/12.

(080003147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008007979/239/12.

(080003157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Mediterranean Real Estate Management S.A., en abrégé MEREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 20.522.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008006/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01689. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Villapool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 85.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.
TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008008002/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Bois Brever S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 96.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.
Signature

Référence de publication: 2008008166/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00376. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Transworld Export Corporation Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 54.476.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 décembre 2007 que:

- la démission de M. Jean-Marc Faber de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008008064/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Balkan Ice Cream Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 49.678.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALKAN ICE CREAM HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008008017/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00847. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Adeo Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.223.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008007878/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05823. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 août 2007

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Andreas Jacobs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, Bärenplatz 8, CH-3011 Bern

- M. Henrik De-Koning pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Europastrasse 1, CH-8152 Opfikon

- M. Günter Lutgen pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Jeremy Stenham pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, Finsbury Avenue 1, GB-ECC2M 2PP London

- M. Adrian Schatzmann pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009, Aeschenvorstadt 48-50, CH-4051 Basel

- M. Andreas Hensch pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2007.

Pour SF (LUX) SICAV 1

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / O. Schütz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2008007395/1360/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Somel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.345.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008007910/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01687. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 septembre 2007

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Aloyse Hemmen pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Gilbert Antoine Schintgen pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Gerhard Fusenig pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

- M. Dirk Spiegel pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich

- M. Thomas Rose pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour UBS (LUX) EQUITY SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008007394/1360/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02353. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080002745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Ventures International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.720.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008007909/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01682. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Somel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.345.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008007912/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01690. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

V.L.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.974.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008007916/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00900. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Nadlan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.941.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008007906/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00421. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Euroeastern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.389.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008008005/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06481. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Euroeastern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.389.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008008004/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06478. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

AstraZeneca Tika SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.398.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

P. van Baarle

Manager

Référence de publication: 2008008000/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Novenergy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.028.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008008008/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01693. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

AstraZeneca Pharma SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.395.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

P. van Baarle

Manager

Référence de publication: 2008007997/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Petro-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008162/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00369. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.089.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008007919/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00946. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

ASMR S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 105.211.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008308/7775/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00724. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

PC-Tank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008161/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00370. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080003357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Restaurant Cornelyshaff, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 37.

R.C.S. Luxembourg B 94.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008160/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00367. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Compagnie de Transports Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008008159/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2007, réf. DSO-CL00346. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080003351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Karà Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5750 Frisange, 33, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008141/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05734. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

I.T. LUX Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 154, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.631.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008137/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05733. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Immopro-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R.C.S. Luxembourg B 119.818.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008131/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05723. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080003228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Immobilière Op der Steh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Steh.

R.C.S. Luxembourg B 105.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008126/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

GYT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 6, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 89.230.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008008122/753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Scand Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.129.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007900/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04037. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Julia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.250.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007901/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04035. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.